



Direction

Tel. 05 56 33 92 87 / 88

secretariat.direction@crous-bordeaux.fr

18 rue du Hamel

CS 11616

33080 Bordeaux Cedex

Conseil d'administration du mercredi 14 octobre 2020

Délibération n°01-2020-10

Point n° 1 | Approbation du procès-verbal du conseil d'administration (CA) du 17 juin 2020

Exposé des motifs
Rédigé par les services du Crous, le procès-verbal du CA du 17 juin 2020 fait mention des membres présents, de ceux ayant donné pouvoir, des personnalités et des membres invités qui ont assisté à la séance. Il retrace les décisions prises et synthétise les débats. Le 24 juin 2020, il a été signé par monsieur Claudio GALDERISI, Recteur délégué à l'Enseignement supérieur, à la Recherche et à l'Innovation, dans le délai réglementaire imparti (15 jours après la séance). Conformément au code de l'Éducation et au règlement intérieur du CA en vigueur (article 9), le procès-verbal est soumis au vote du conseil d'administration ce jour. Conformément à l'article R.822-11 du décret 2016-1042 du 29 juillet 2016, le procès-verbal approuvé en CA sera transmis pour information au Crous et au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
Projet de délibération
Le conseil d'administration adopte le procès-verbal du conseil d'administration du 17 juin 2020, dûment signé par le président de séance en date du 24 juin 2020.
Votants présents ou représentés
Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Le 15 octobre 2020

Le président du conseil d'administration,
Claudio GALDERISI

Recteur délégué Enseignement supérieur, Recherche et Innovation
Région académique Nouvelle-Aquitaine

Par délégation de Madame la Rectrice de région académique, Anne BISAGNI-FAURE



Direction

Tel. 05 56 33 92 87 / 88

secretariat.direction@crous-bordeaux.fr

18 rue du Hamel

CS 11616

33080 Bordeaux Cedex

Conseil d'administration du mercredi 14 octobre 2020

Délibération n°03-2020-10

Point n° 3 | Mise à jour du règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Bordeaux-Aquitaine

Exposé des motifs
<p>Le règlement intérieur en vigueur avait été adopté en mars 2019, sur la base d'une trame fournie par le Crous. Il a paru nécessaire à la direction de préciser certains articles pour éviter un contentieux lié à l'opposabilité des délibérations votées. Les délais de transmission des documents et les formes de publicité (création d'une rubrique sur le site internet public) ont été clarifiés. L'envoi aux administrateurs des documents sous format dématérialisé est autorisé.</p> <p>Le règlement intérieur, une fois voté, sera mis en ligne sur le site internet du Crous, aux côtés de documents juridiques – délibérations, procès-verbaux, délégations de signatures.</p>
Projet de délibération
<p>Le conseil d'administration adopte le nouveau règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Bordeaux-Aquitaine.</p> <p>La présente délibération entre en vigueur en date de sa publication.</p>
Votants présents ou représentés
<p>Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0</p>

Le 15 octobre 2020

Le président du conseil d'administration,
Claudio GALDERISI

Recteur délégué Enseignement supérieur, Recherche et Innovation
Région académique Nouvelle-Aquitaine

Par délégation de Madame la Rectrice de région académique, Anne BISAGNI-FAURE



Direction

Tel. 05 56 33 92 87 / 88

secretariat.direction@crous-bordeaux.fr

18 rue du Hamel

CS 11616

33080 Bordeaux Cedex

Conseil d'administration du mercredi 14 octobre 2020

Délibération n°04-2020-10

Point n° 4 | Adoption du budget rectificatif 2020 n°1

Exposé des motifs

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 697 ETPT sous plafond et 28 ETPT hors plafond
- 82 205 740 € d'autorisations d'engagement:
 - 21 871 906 € personnel
 - 39 787 079 € fonctionnement
 - 20 546 755 € investissement

69 944 685 € de crédits de paiement

- 21 871 906 € personnel
- 34 240 992 € fonctionnement
- 13 831 787 € investissement
- 62 049 417 € de prévisions de recettes
- - 7 895 268 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- + 5 165 914 € de variation de trésorerie
- - 1 759 720 € de résultat patrimonial
- 550 566 € de capacité d'autofinancement
- + 7 023 390€ de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.



Projet de délibération
Le conseil d'administration adopte les articles 1 et 2 susnommés et le budget rectificatif n°1 de l'année 2020.
Votants présents ou représentés
Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 1

Le 15 octobre 2020

Le président du conseil d'administration,
Claudio GALDERISI

Recteur délégué Enseignement supérieur, Recherche et Innovation
Région académique Nouvelle-Aquitaine
Par délégation de Madame la Rectrice de région académique, Anne BISAGNI-FAURE



Direction

Tel. 05 56 33 92 87 / 88

secretariat.direction@crous-bordeaux.fr

18 rue du Hamel

CS 11616

33080 Bordeaux Cedex

Conseil d'administration du mercredi 14 octobre 2020

Délibération n°05-2020-10

Point n° 5 | Mise à jour des principes de prise en charge des frais de mission

Exposé des motifs
La note interne du 19/06/2019 relative aux modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels du CROUS de Bordeaux - Aquitaine doit être modifiée. Le remboursement des frais d'hébergement sera effectué sur la base d'un forfait (sans tenir compte du coût réel engagé) : 70€ taux de base, à 90€ pour les villes supérieures à 200 000 habitants et à 110€ pour les communes de Paris, conformément à l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006.
Projet de délibération
Votants présents ou représentés
Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Le 15 octobre 2020

Le président du conseil d'administration,
Claudio GALDERISI

Recteur délégué Enseignement supérieur, Recherche et Innovation
Région académique Nouvelle-Aquitaine

Par délégation de Madame la Rectrice de région académique, Anne BISAGNI-FAURE



Direction

Tel. 05 56 33 92 87 / 88

secretariat.direction@crous-bordeaux.fr

18 rue du Hamel

CS 11616

33080 Bordeaux Cedex

Conseil d'administration du mercredi 14 octobre 2020

Délibération n°06-2020-10

Point n° 6.a-b | Propositions d'admissions en non-valeur

Exposé des motifs
<p>Il est demandé aux administrateurs de procéder à une admission en non-valeur de 33 créances irrécouvrables :</p> <ul style="list-style-type: none">a. dettes contentieuses inférieures ou égales à 150 €, au nombre de 6, représentant une somme 625,69 €b. dettes contentieuses supérieures à 150 €, au nombre 27, représentant une somme 26 268,27 €
Projet de délibération
<p>Le conseil d'administration autorise ces propositions d'admissions en non-valeur. La délibération entre en vigueur à la date de sa publication.</p>
Votants présents ou représentés
<p>Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0</p>

Le 15 octobre 2020

Le président du conseil d'administration,
Claudio GALDERISI

Recteur délégué Enseignement supérieur, Recherche et Innovation
Région académique Nouvelle-Aquitaine
Par délégation de Madame la Rectrice de région académique, Anne BISAGNI-FAURE



Direction

Tel. 05 56 33 92 87 / 88

secretariat.direction@crous-bordeaux.fr

18 rue du Hamel

CS 11616

33080 Bordeaux Cedex

Conseil d'administration du mercredi 14 octobre 2020

Délibération n°07-2020-10

Point n° 7 | Charte de l'achat public au Crous de Bordeaux-Aquitaine

Exposé des motifs
<p>Les achats du Crous de Bordeaux-Aquitaine sont réalisés en application du code de la commande publique, entré en vigueur le 1^{er} avril 2019.</p> <p>Ce texte codifie à droit constant le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et donne notamment une définition de la commande publique, jusqu'alors issue de jurisprudences ou de textes épars.</p> <p>Le Crous de Bordeaux-Aquitaine, en tant qu'établissement public, souhaite réaffirmer les principes de la commande publique et mettre à jour sa politique d'achats ainsi que son cadre juridique.</p>
Projet de délibération
<p>Le conseil d'administration adopte la politique d'achats du Crous de Bordeaux-Aquitaine.</p> <p>La délibération entre en vigueur à la date de sa publication.</p>
Votants présents ou représentés
<p>Pour : 18</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstentions : 0</p>

Le 15 octobre 2020

Le président du conseil d'administration,
Claudio GALDERISI

Recteur délégué Enseignement supérieur, Recherche et Innovation
Région académique Nouvelle-Aquitaine
Par délégation de Madame la Rectrice de région académique, Anne BISAGNI-FAURE